



Paris, le 11 septembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **DISPOSITIF DE SECURISATION MIS EN PLACE PAR LA PREFECTURE DE POLICE LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE**

Ce samedi 12 septembre 2020, une journée d'actions revendicatives du mouvement dit des « gilets jaunes » est à prévoir sur la Capitale.

Un dispositif opérationnel approprié sera mis en place sous l'autorité du préfet de Police afin de faire respecter les différentes interdictions de rassemblements et de manifestations prises par le préfet de Police mais également d'anticiper et empêcher les actions spontanées non déclarées qui pourraient être tentées.

Quatre manifestations ou rassemblements ont été déclarés :

- à 12h au départ de la place de la Bourse (Paris 02) jusqu'à la porte de Champerret (Paris 17) une manifestation se revendiquant du mouvement dit des « gilets jaunes ».
- à 13h au départ de la place Wagram (Paris 17) vers la place Saint Pierre (Paris 18) une manifestation se revendiquant du mouvement dit des « gilets jaunes ».
- à 13h un rassemblement place Wagram (Paris 17) de mobilisation contre la société UBER.
- à 14h30 place de la République (Paris 03/10/11) pour une arrivée place de la Nation (Paris 12) pour « exiger l'impunité zéro pour les délinquants ».

Deux manifestations ont été interdites par arrêté préfectoral, et les rassemblements se revendiquant des gilets jaunes interdits sur plusieurs secteurs de la Capitale.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

Le préfet de Police observe que deux manifestations « Gilets jaunes » sont donc possibles pour ceux souhaitant exprimer leurs revendications et qu'ainsi les libertés fondamentales sont garanties.

Ce dispositif reposera sur une sécurisation renforcée des sites institutionnels et emblématiques de la Capitale et sur une capacité d'intervention immédiate sur les groupes de casseurs et les cortèges non déclarés.

Hors des périmètres faisant l'objet d'une interdiction, le droit de manifester, qui est une liberté fondamentale, pourra s'exercer librement, dans le respect de l'ordre public et des restrictions sanitaires. Tout attroupement donnant lieu à des débordements sera immédiatement dispersé.

Les commerçants situés sur les Champs-Élysées sont tenus de fermer le samedi 12 septembre entre 08h et 12h et de mettre en place des moyens de protection de leurs établissements.

Un travail en amont a été réalisé par les services de la préfecture de Police avec les organisateurs des manifestations déclarées afin que ces derniers agissent en responsabilité au regard des obligations sanitaires auxquelles les participants sont soumis, et que les manifestations qu'ils organisent se déroulent dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le préfet de Police invite les manifestants à se conformer strictement aux consignes des organisateurs, à se désolidariser des actions violentes qui pourraient être menées par certains individus et à respecter les ordres de dispersion lorsque ceux-ci seront donnés en fin de manifestation. Ceux qui persistent à manifester dans les secteurs interdits seront verbalisés à hauteur de 135€.

Le préfet de Police en appelle à la responsabilité individuelle de chacun afin que l'exercice du droit de manifester se déroule dans les meilleures conditions possibles au regard de la situation sanitaire, et du strict respect de l'ordre public.

PREFECTURE DE POLICE  
Samedi 12 Septembre 2020

INTERDICTION DE MANIFESTATION

